Par courrier et par télécopieur : 450-966-1440

Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche

MRC Les Moulins 6212-06-003

Québec, le 14 décembre 2009

Monsieur Samuel Roger Directeur des opérations Écolosol 175, Chemin de la Cabane-Ronde Mascouche (QC) J7K 3C1

Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche

Monsieur,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen du projet a reçu une réponse de la Ville de Mascouche à une question posée par la commission lors de la séance publique du 10 novembre dernier en après-midi concernant les concordances et les divergences constatées par la Ville quant au document transmis par votre entreprise au sujet des demandes faites à la Ville (document déposé DA4).

Dans sa réponse, trois correspondances d'Écolosol y sont annexées. Il s'agit plus précisément de lettres transmises à la Ville en date du 22 février 2005, du 7 septembre 2006 et du 24 avril 2008, jointes à la présente lettre. La Ville allègue que ces documents sont confidentiels puisqu'elle n'aurait pas obtenu votre accord pour le dépôt de ces correspondances.

Ainsi, pourriez-vous nous faire savoir, par écrit, et d'ici le jeudi 17 décembre, 17 heures, si Écolosol s'objecte à ce que l'une ou l'autre des correspondances mentionnées ci-dessus soient rendues publiques et, le cas échéant, les motifs de cette objection. Votre lettre devra expliciter clairement les motifs de votre entreprise à l'appui de cette objection pour chacune des correspondances et établir le préjudice qui pourrait alors être causé si ces correspondances étaient rendues publiques.

Vos arguments seront considérés par la commission qui décidera s'il y a lieu de les rendre publiques. Dans l'éventualité où elle décide de rendre public le contenu desdites correspondances malgré les objections que vous auriez pu nous signaler, la commission fixera, dans sa décision, un délai de façon à permettre à votre entreprise d'exercer un recours en justice si elle l'estime opportun.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La présidente de la commission d'enquête

Anne-Marie Parent

p.j. (3)





VILLE DE MASCOLCHE RECULE 2 5 FEV 2005 DIRECTION GÉNÉRALE

Montréal, le 22 février 2005

Monsieur Luc Tremblay, directeur général Ville de Mascouche 3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1

OBJET .

Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols

N./Réf.: PR-04-452-03

Monsieur,

La compagnie Écolosol Inc. nous a mandaté pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Compte tenu que le ministère de l'Environnement demande comme exigence à l'émission du certificat d'autorisation un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Réglement sur l'enfouissement des sols contaminés auquel le projet est soumis. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement devrait émettre suite à l'analyse du projet.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures

Jean-Louis Chamard

Président

Senger en untal Seus van hat le erwarne ap Rome (njorbau) 150 la en Oceanida 160 la 18a (RS) (E Sinc. 4184 (PS) (E Lacenda, den med (Elevano) aux Mari Patharer

Time Allien

Northeld Reserve

15 J. Hardell

15 J. Hardell

15 J. Hardell

Carolinate

Manday of Supercountry



Ville de Mascouche

3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1



Chamard & Associés

LACKET I CEPART SE EN PREDEMENTALE

Monsieur Luc Tremblay, directeur général

Montréal, le 7 septembre 2006

SERVICE DU GREFFE

41.

15 SEP. 2006

Ville de Mascouche

OBJET:

Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols contaminés +C

N./Réf.: PR-06-476-02

Monsieur,

La compagnie Écolosot inc. nous a mandatés pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols contaminés +C sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Cette nouvelle installation est soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande, comme exigence à la recevabilité de l'étude d'impacts sur l'environnement, un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains vises sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Réglement sur l'enfouissement des sols contaminés auquel le projet est soumis. Vous trouverez ci-joint l'avis de projet concernant ce projet et transmis au ministère en mai dernier. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait émettre à la suite du processus d'évaluations environnementales dont, s'il y a lieu, des audiences publiques par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jean-Louis Chamard

President

c. c.: Normand Trudel, Écolosol

Stige social.
1046, rue du Doreiare Quebec (Outbot) CHY 106 Caruel. Fd. 4186587162 Faz. 4186516261

Conner & horas and have professioners are

Place d'affaires i 3848, inversue Mebrise Municied (Chiebre) 114A 2SI I Cimada

(d. 5)48447111 Fix: 5144864940 Shefix: 18778447111 Mondre de l'essociation





Montréal, le 24 avril 2008

Monsieur Claude Théberge, directeur de l'aménagement du territoire Ville de Mascouche 3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1

Par cournel: ctheberge@ville.mascouche.qc.ca

OBJET:

Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols

N./Réf.: PR-06-472-02

Monsieur,

La compagnie Écolosol Inc. a mandaté le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation d'une étude d'impacts, relativement à l'exploitation du centre de stockage des sols sur le territoire de la Ville de Mascouche. Depuis 2006, la compagnie Écolosol opère ce centre et accuerlle des sols contaminés inférieurs aux critéres de l'annexe C du Réglement sur l'evaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Écolosol gère ce c'entre d'e stockage conformément à son certificat d'autorisation octroyé par le ministère du Developpement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Celui-ci fut émis le 5 décembre 2005 et modifié le 25 mai 2006 et ce, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Afin de répondre aux demandes du marché, Écolosol vise la réception de sols dont la contamination est supérieure aux critères de l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Cette modification dans la nature des sols acceptés au centre de stockage oblige Écolosol à demander un nouveau certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cet article exige notamment l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du projet et une consultation publique.

Le projet vise donc uniquement une modification dans la composition des sols acceptés au site. Aucune installation supplémentaire n'est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Aucune nouvelle construction, ni nouvel équipement ne seront nécessaires à

Siège social :

1046, fue du Domaine Québec (Québec) G1Y 2C6 Canada Tel. . 418-658-3362 Fax , 418-657-6261

Couniel: Echanismiththe or increased state

Place d'affaires :

77, rue Milton Montréal (Québec) H2X 1V2 Canada Tel. . 514-644-7111 Fax: 514-845-6400 Sans frais : 1-877-644-7111 Membre de l'association



son exploitation. Les activités actuelles du site se poursuivront telles quelles. Aucune modification de capacité du site n'est d'ailleurs prévue.

Afin de souscrire aux directives du MDDEP, nous vous formulons officiellement une demande d'avis de conformité aux règlements municipaux de la Ville de Mascouche. Le centre de stockage des sols est localisé sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour de plus amples informations. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

> Sandra Messih Chargée de projet Chamard et Associés

c.c.: Normand Trudel, Écolosol Jean-Louis Chamard, Chamard et Associés







Montréal, le 22 février 2005

Monsieur Luc Tremblay, directeur général Ville de Mascouche 3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1

OBIET:

Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols

N./Réf.: PR-04-452-03

Monsieur,

La compagnie Écolosol inc. nous a mandaté pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Compte tenu que le ministère de l'Environnement demande comme exigence à l'émission du certificat d'autorisation un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* auquel le projet est soumls. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement devrait émettre suite à l'analyse du projet.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jean-Louis Chamard

Président

Sidge social : 1046; via dia Domine Cap Rouge (Qiebou) G1Y 2036 Canada Tel. 4186583162 Fin. 4186576261 Cuanal : Januard dibakastronica Place d'athures : 37 voe Siltem Montail (Quévec) H2X IV7 Carcato Tel. 5148447111 Fax. 514816400 Sinu foro : 18178447111 Membre de l'association





Chamard & Associés

CABINET D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

SERVICE DU GREFFE RECU LE:

15 SEP. 2006

Ville de Mascouche

Montréal, le 7 septembre 2006

Monsieur Luc Tremblay, directeur général Ville de Mascouche 3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1

OBJET:

Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols contaminés +C

N./Réf.: PR-06-476-02

Monsieur,

La compagnie Écolosof inc. nous a mandatés pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols contaminés +C sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Cette nouvelle installation est soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande, comme exigence à la recevabilité de l'étude d'impacts sur l'environnement, un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Réglement sur l'enfouissement des sols contaminés auquel le projet est soumis. Vous trouverez ci-joint l'avis de projet concernant ce projet et transmis au ministère en mai dernier. Le projet serà également conforme au certificat d'autorisation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait émettre à la suite du processus d'évaluations environnementales dont, s'il y a lieu, des audiences publiques par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jean-Louis Chamard

President

c.c.: Normand Trudel, Écolosol

Siège social: 1046, me du Donnarie Québec (Québec) GIY 206 Caraba TA: 4186583362 Pax - 41865740261

Counted Lehromouted Languagements are com-

Place d'affaires : 3848, oversue Mebosc Ministrial (Duébec) 114A 2SZI Canada (d. 5148447111 Fix - 5144864940 Susfau 1877.8447111 Membre de l'essocietant





	-			



Montréal, le 24 avril 2008

Monsieur Claude Théberge, directeur de l'aménagement du territoire Ville de Mascouche 3024, chemin Sainte-Marie Mascouche (Québec), J7K 1P1

Par courriel: ctheberge@ville.mascouche.qc.ca

OBJET : Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols N./Réf. : PR-06-472-02

Monsieur,

8

AR AR

100

1

8

*

 La compagnie Écolosol Inc. a mandaté le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation d'une étude d'impacts, relativement à l'exploitation du centre de stockage des sols sur le territoire de la Ville de Mascouche. Depuis 2006, la compagnie Écolosol opère ce centre et accueille des sols contaminés inférieurs aux critères de l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des Impacts sur l'environnement. Écolosol gère ce c entre de stockage conformément à son certificat d'autorisation octroyé par le ministère du Dèveloppement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Celui-ci fut émis le 5 décembre 2005 et modifié le 25 mai 2006 et ce, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Afin de répondre aux demandes du marché, Écolosol vise la réception de sols dont la contamination est supérieure aux critères de l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Cette modification dans la nature des sols acceptés au centre de stockage oblige Écolosol à demander un nouveau certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cet article exige notamment l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du projet et une consultation publique.

Le projet vise donc uniquement une modification dans la composition des sols acceptés au site. Aucune installation supplémentaire n'est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Aucune nouvelle construction, ni nouvel équipement ne seront nécessaires à

Siège social : 1046, rue du Domaine Québec (Québec) G1Y 2C6 Canada Tél. : 418-658-3362 Fax : 418-657-6261

Couriel: <u>EchamandSctarontesascora.CD</u>

Piace d'affaires : 77, rue Milton Montréal (Québec) H2X IV2 Canada Tél. : 514-844-7111 Fax : 514-845-6400 Sans frais : 1-877-844-7111 Membre de l'association :



	,					
					*	
						•
						Make address and as a
						-communication and promised and

M. Théberge Page 2 25 avril 2008

son exploitation. Les activités actuelles du site se poursuivront telles quelles. Aucune modification de capacité du site n'est d'ailleurs prévue.

Afin de souscrire aux directives du MDDEP, nous vous formulons officiellement une demande d'avis de conformité aux règlements municipaux de la Ville de Mascouche. Le centre de stockage des sols est localisé sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour de plus amples informations. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

> Sandrid Messih Chargée de projet Chamard et Associés

c.c.: Normand Trudel, Écolosol Jean-Louis Chamard, Chamard et Associés

		*	
•			
		*	
			* TITLY TO THE PARTY OF THE PAR
			nonential del de la constantial del de la constantial del del del del del del del del del de
			Annual Control of the